

---

<b><u>Nombre de membres</u></b>		<b>Séance du jeudi 19 décembre 2024</b>
<b><u>en exercice:</u></b> 15		L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 13 décembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CHARRUYER
<b><u>Présents :</u></b> 12		<b><u>Sont présents:</u></b> Sébastien CHARRUYER, Magali PEZOUS, Didier DEMBLANS, Pascal NÉEL, Michelle NOUVELLON, Céline ASTRIE, Laurent BOIZIOT, Leslie CARRASCO, Anne-Sophie DEVIENNE, Fabrice LEMONNIER, Jean-Benoît LEPERS, Anne MARROCANO
<b><u>Votants:</u></b> 14		<b><u>Représentés:</u></b> Didier VALAX, Isadora DANJAU
		<b><u>Excuses:</u></b> Jésus ARCA
		<b><u>Absents:</u></b>
		<b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Magali PEZOUS

---

### **Ordre du jour:**

- 1- Validation de l'entreprise pour les reprises de concession au cimetière Saint Jacques
- 2- Demande de subvention aux associations

### **Questions diverses :**

- City stade
- Aménagement de la route du Pastel
- Le petit journal
- Colis des aînés
- Rapport d'activité de la CAGG
- Date des Vœux de la municipalité
- Date du prochain Conseil Municipal

Ouverture de la séance :20h30

Nomination du secrétaire de séance : Magali PEZOUS

Approbation du procès-verbal de la séance du 20/11/2024 à l'unanimité

**Décision du Maire n°2 :**

Considérant la nécessité d'abonder les crédits du compte 739211 (Attribution de compensation ) afin de permettre le paiement de la facture à la Communauté d'agglomération de Gaillac-Graulhet pour les attributions de compensation .

- Un virement de crédits d'un montant de + 640.00 € a été effectué vers le compte 739211 (Attribution de compensation )
- Une diminution des crédits d'un montant de – 640.00 € a été effectué du compte 626 (Frais postaux et frais télécommunications)

**Objet: Validation de l'entreprise pour les reprises de concession au cimetière Saint Jacques - 2024 75**

Monsieur le Maire informe le Conseil que des devis ont été sollicités auprès d'entreprises pour les reprises de concession au cimetière Saint Jacques,

Deux entreprises ont répondu aux sollicitations de la commune :

- MARBRERIE DU TARN : 9 815.81 € HT
- MONUMENTS FUNERAIRES SEGUR : 7 325 € HT

Après avis de la commission cimetière sur l'opportunité d'engager les travaux et de consulter plusieurs entreprises, c'est l'entreprise MONUMENTS FUNERAIRES SEGUR qui est proposée pour la réalisation des travaux. Cette entreprise est déjà intervenue sur certains caveaux dans le passé. Le financement sera assuré par la revente des caveaux recensés.

Le montant des travaux est estimé à 7 325 € HT soit 8 790 € TTC

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la proposition de l'entreprise MONUMENTS FUNERAIRES SEGUR pour les travaux de reprise des concessions au cimetière Saint Jacques.
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération.213- Travaux cimetière

## Objet: Subventions aux associations 2024 - 2024 76

Vu la nomenclature M57,  
Vu le budget primitif 2024,  
Vu les demandes reçues par différentes associations du territoire,  
Vu la délibération 2020-52 du 08/10/2020 par laquelle le Conseil municipal fixe notamment les principes généraux d'attribution,

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a fixé par délibération les principes généraux de subventions aux associations :

- Examen en commission d'action sociale,
- Dossier de candidature (dernier compte-rendu d'assemblée générale, avec rapport moral et financier, présentation de la destination de la subvention et objectif recherché, présentation du nombre d'adhérents ou de bénéficiaires de la commune).

S'agissant d'une demande pour le financement d'un voyage scolaire à Bonascre (Ariège) et vue le nombre important de 16 élèves de Parisot concernés.

Monsieur le Maire présente au Conseil les propositions de subventions 2024 aux associations :

Types	Associations	2023	2024
Association extra - municipale à vocation scolaire	Le collège Le Clézio : Voyage scolaire	150 €	150 €

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-APPROUVE le principe d'attribution des montants des subventions aux associations 2024, tel que présenté.

Questions diverses :

-City stade :

Du retard a été pris, Monsieur le Maire a contacté le responsable des travaux.

La reprise des travaux est prévue en janvier 2025

Concernant les demandes de subvention, la région octroie 10 000 €. La commune avait demandé 21000 €. Il faut s'attendre à des baisses de subvention.

-Aménagement de la route du Pastel :

Une esquisse a été élaborée par le bureau d'études

Plusieurs remarques sont relevées :

-Le parking du Poids public (Terrain ROLLAND), voir la possibilité d'un retournement si le parking est plein.

-Avoir un éclairage sur le plateau traversant.

-La question du sens unique de la rue complète de la mairie n'est pas souhaitable. Il faut éviter d'avoir un excédent de passage vers l'école.

-Concernant la Rue de la Forge et Saint Jacques, plusieurs solutions doivent être présentées : au sens de stationnement et à l'abattage de certains arbres.

Une commission doit se réunir pour travailler sur le plan.

Par la suite, une présentation sera faite en Conseil.

De même, une rencontre avec les habitants de la rue de la Forge et de Saint Jacques sera proposée.

-Le petit journal :

La diffusion est prévue pour la deuxième quinzaine de janvier 2025

-Colis des aînés :

Cette distribution concerne les aînés ayant 75 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

56 colis seront distribués le samedi 18 janvier avec l'aide du CIJ.

-Rapport d'activité de la CAGG

Dat de la commission aménagement : mercredi 8 janvier à 18h00

-Date des Vœux de la municipalité : dimanche 12 janvier à 11h00

-Date du prochain Conseil Municipal : jeudi 23 janvier à 20h30

Fin de a séance :22h00

Le Maire ,



Le secrétaire de séance,